

## Déclaration liminaire de la Fédération SUD Education FPMN/CAPN du 4 juin (Mutations interacadémiques Etablissements ECLAIR)

Si nous siégeons aujourd'hui, c'est pour dénoncer, presque deux ans après sa mise en place, le programme ECLAIR et ses conséquences catastrophiques sur les élèves et les personnels des établissements dits «sensibles». Comme la commission d'aujourd'hui le démontre, ce sont avant tout la généralisation de postes à profil, la mise en place du recrutement par le chef d'établissement qui ont motivé la mise en place de ce programme.

Force est de constater que cette remise en cause profonde du droit à la mutation des personnels s'est soldée par un échec depuis le début de l'expérimentation. Sur l'ensemble du territoire, sur les 911 postes «Éclair» vacants dans le secondaire en septembre 2011, seuls 65% ont été pourvus par des enseignants volontaires, hors cadre du mouvement, les autres postes étant attribués à l'année à des enseignants TZR affectés d'office dans le dispositif ou à des personnels contractuels.

Ce dispositif a eu tellement peu de succès, même aux dires de madame la directrice de la DGRH lors d'un entretien avec l'AFP fin 2011, qu'il a été décidé de traiter le dispositif Éclair de manière inter-académique également, et non plus seulement au niveau intra-académique, afin d'avoir «un peu plus de candidats».

Les chiffres du nombre de demandes et de postes pourvus cette année 2012 (581 recrutements pour 1080 postes) démontrent une nouvelle fois que la grande majorité des collègues rejettent ce dispositif. Le ministère avait vendu au grand public la mise en place d'un système qui permettrait aux chefs d'établissement de recruter dans les établissements dits «sensibles» des personnels expérimentés et motivés. Dans les faits, ce dispositif n'a fait que remplacer des titulaires par des personnels souvent «non-formés» ou des précaires.

Au final, au nom d'une flexibilité totale, ce mouvement remet tout simplement en cause le fonctionnement démocratique du droit à mobilité des personnels. Ces postes «fichés et bloqués» deviennent quasiment aujourd'hui la seule possibilité pour nos collègues de pouvoir espérer obtenir une mutation. Ce dispositif ne faisant qu'augmenter en parallèle les barèmes d'entrée dans les académies. Le dispositif Éclair vise en fait essentiellement à renforcer le pouvoir des chefs d'établissements, en leur donnant les clés du recrutement, et le pouvoir de briser toute résistance collective dans le même esprit que l'était l'ex-réforme de l'évaluation.

Mais les effets néfastes du programme ECLAIR ne s'arrêtent pas là : l'arrivée de collègues sur des postes à profil plus ou moins fantaisistes, la mise en place des préfets des études, véritable échelon hiérarchique intermédiaire et la distribution de primes au bon vouloir des chefs d'établissements n'a fait que déstabiliser des équipes qui auparavant étaient le plus souvent soudées et permettaient à ces établissements de fonctionner tant bien que mal. Dans de nombreux établissements, le travail en équipe dans une ambiance bon enfant a fait place à la division des personnels, aux conflits et aux situations de stress.

Par ailleurs, l'obligation systématique de mettre en place des projets article 34 pour obtenir des moyens supplémentaires qui sont souvent simplement nécessaires pour le bon fonctionnement des établissements a conduit les personnels au découragement ou à des situations de burn out.

A cela s'ajoute la mise en place dans ces établissements de principaux et de proviseurs de combat recrutés pour leur soumission envers leur hiérarchie, leur vision managériale de la gestion des personnels et parfois sans expérience de ce type d'établissement. Tout ceci a conduit à une dégradation parfois spectaculaire des conditions de travail de nos collègues. Les élèves ne peuvent que pâtir de cette situation.

Voilà pourquoi la fédération SUD Éducation demande à nouveau la suppression du programme ECLAIR, ainsi que la mise en place d'une véritable politique d'éducation prioritaire dotée de moyens conséquents. La fédération SUD Education portera ces revendications auprès du nouveau ministre ce mercredi 6 juin.

Conséquence directe de son opposition à ce dispositif : la fédération SUD Education refuse de s'exprimer sur l'ensemble des dossiers et des décisions dans le cadre de cette procédure d'affectation en établissement Eclair.